



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2019

Présidence : Mélanie Robellaz

Membres présents : 35

Dans sa séance ordinaire du mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communal de Saint-George

1)

- vu le préavis municipal no 03/2019,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

a décidé

- d'accepter les comptes 2018,
- d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances.

2)

- vu le préavis municipal no 04/2019 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

a décidé

d'autoriser la municipalité à vendre au meilleur prix les 170 actions de la SAPJV dans le cadre de la liquidation de cette société.

Cette décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Bureau du Conseil communal

La Présidente

Mélanie Robellaz



La Secrétaire

Marylise Humbert